



INSTANT DÉFENSE 78



Numéros 09/2016

Septembre 2016

Édito du DMD78



La rentrée 2016 débute comme celle de 2015, avec en toile de fond la menace terroriste, l'engagement de milliers de militaires dans l'opération Sentinelle, et un niveau d'alerte maximum sur tout le territoire français. Plus que jamais, la protection de la population française demeure la priorité nationale.

Si le contexte est quasi inchangé depuis de nombreux mois et si les missions demeurent, les hommes et les structures ont changé avec la rentrée. Ainsi, avec le jeu des mutations, la DMD 78 a déjà vu partir le maître principal Philippe FOSSAT pour le COMAR Paris à l'Ecole militaire. Et dans quelques jours, ce sera au tour du lieutenant-colonel Georges HAXAIRE qui quitte l'institution militaire après plus de 41 années de services. Elément incontournable de la DMD, apprécié par tous ses interlocuteurs, il a œuvré sans relâche sur tous les sujets impactant la DMD, avec un sens aigu du service et un enthousiasme sans faille et communicatif. Même si son départ ne sera officiel qu'en janvier, je tenais à le remercier dès maintenant pour son travail de grande qualité et son implication totale. Je souhaite la bienvenue à l'équipe "montante" qui a pris place à la caserne d'Artois, le lieutenant-colonel Frédéric FEUILLÂTRE, qui vient du CPCO à Balard, et le major Philippe MORAND, qui vient de Balard (Cf. page 2). La nouvelle équipe est désormais prête à prendre la relève!

S'agissant des structures, une nouvelle unité a été créée cet été sur le plateau de Satory : le commandement de la musique de l'armée de terre (COMMAT) après la dissolution du conservatoire de la musique militaire (CMMAT). Je souhaite la bienvenue à son nouveau chef de corps, le colonel Stéphane BROSEAU. Je souhaite également la bienvenue au nouveau directeur de la direction centrale du service de l'infrastructure de la défense (DCSID), le général de corps d'armées Bernard FONTAN, ainsi qu'au nouveau chef de corps de l'établissement du service national (ESN) de Versailles, le colonel Benoit de PLINVAL et au nouveau chef de l'USID de Versailles, l'ingénieur en chef Pierre-Henri BERTIN.

La rentrée 2016 à peine entamée est déjà pleine de défis à relever et de missions à remplir. Je vous souhaite donc à toutes et à tous du courage dans votre entreprise et de la réussite dans vos actions.

Colonel Jean-Yves MATTEI, Délégué Militaire Départemental

AU REVOIR....

C'est mon dernier Instant Défense 78.....Après plus de quarante et une années passées au sein de l'institution militaire, je vais quitter le service actif dans quelques semaines, rattrapé par la limite d'âge de mon grade.

J'ai connu la conscription, les Forces Françaises en Allemagne (FFA), les écoles militaires d'officiers, les directions d'armes régionales et centrales, les établissements et régiments du Matériel, la professionnalisation, j'ai servi principalement dans l'Artillerie et l'arme du Matériel de l'armée de Terre, mais aussi auprès des troupes de Marine au Gabon et en coopération militaire au Togo....

Depuis plus de 4 ans, je me suis attaché à remplir la mission de délégué militaire départemental adjoint des Yvelines de mon mieux. Novice en la matière à mon arrivée en 2012, j'ai appris avec abnégation et sur le tas ce métier aux multiples facettes et nombreuses casquettes :

- Etre le conseiller du préfet en matière de Défense,
- Renforcer, dans le cadre des relations civilo-militaires, les services de l'État dans le cadre des missions de sécurité publique et des plans de secours en cas de crise majeure,
- Appuyer les unités militaires de passage et stationnant dans le département et en particulier la force Sentinelle.
- Etre un maillon essentiel du lien Armée – Nation en partenariat permanent avec les élus, l'Éducation Nationale, le monde combattant, le devoir de mémoire, les cérémonies, le plan égalité des chances, l'emploi... et bien sûr avec vous, les correspondants Défense.

Une page se tourne, non pas sans une certaine émotion et beaucoup de nostalgie.

Grand merci à toutes et à tous, pour votre appui, votre soutien et votre confiance, avec une pensée

particulière pour mon chef direct, le colonel MATTEI, mon adjoint le MP FOSSAT également parti il y a trois mois et au personnel civil et militaire d'active et de réserve de la DMD78 sans oublier la CICODE bien sûr.

Je compte sur vous pour apporter toute l'assistance nécessaire à mon successeur et à son adjoint auxquels je souhaite pleine réussite dans cette mission (nouvelle également pour eux) prenante et quelque peu chronophage, mais oh combien enrichissante et pleine de satisfactions !

Lieutenant-colonel Georges HAXAIRE, chargé de mission



Je vous dit simplement "au revoir" et je vous salue respectueusement et cordialement.

Bonne lecture (de mon dernier numéro d'ID78...) et bonne continuation à tous.

L'INSTANT DEFENSE 78

CELLULE INFORMATION DES CORRESPONDANTS DÉFENSE - DMD78 - BP 70269 - 78002 VERSAILLES CEDEX

Tél. 01 30 97 53 87/01 30 97 52 85 - Fax 01 30 97 52 79

SOMMAIRE

- Edito du DMD78 – Au revoir du DMDa78	1
- La nouvelle équipe de la DMD78	2
- La rentrée avec Sentinelle	2
- La réserve opérationnelle	3
- Brèves militaires Yvelinoises	4
- Jeux paralympiques de Rio	5
- Les journées européennes du patrimoine	5
- Spécial bureau de la prévention des risques et de la sécurité du public	6-7
- Communiqué de l'Union des Maires	6
- Littérature militaire et infos pratiques	8
- Un complément du Service National : "le Service National modernise ses échanges"	9-10

LA NOUVELLE ÉQUIPE DE LA DMD78 ...

Le lieutenant – colonel Frédéric FEUILLÂTRE, nouveau DMDa78



Lcl Frédéric FEUILLÂTRE, DMD adjoint

Le lieutenant-colonel Frédéric FEUILLÂTRE a pris ses fonctions de délégué militaire départemental adjoint (DMDa) le 1^{er} octobre 2016, succédant au lieutenant-colonel Georges HAXAIRE, atteint par la limite d'âge.

Entré en service le 1^{er} janvier 1991, le Lcl FEUILLÂTRE a connu 10 affectations. Issu des officiers de réserve il appartient à l'arme de l'Infanterie. Il a servi plus de la moitié de sa carrière en régiment parachutiste, mécanisé ou motorisé. Son affectation à la DMD 78 est la 2^{ème} à Versailles puisqu'il a servi trois ans à la section technique de l'armée de Terre (STAT) de Satory comme chef du groupe "Armes de mêlée". Arrivant de l'État-Major des Armées (EMA), il servait au sein du Centre de Planification et de Conduite des Opérations (CPCO).

Durant sa carrière, il a participé à 11 missions en opérations extérieures en Europe, Asie et Afrique. Il a également participé aux missions Vigipirate sur le territoire national, notamment en 1995, 2000 et 2001.

Comme son prédécesseur, il sera à votre écoute et apportera tout le soutien nécessaire à l'ensemble des correspondants Défense des Yvelines, en appui des activités des réservistes honoraires de la CICODE 78. (frederic.feullatre@intradef.gouv.fr – 01.30.97.52.01).

Le major Philippe MORAND, son nouvel adjoint

Le major Philippe MORAND a pris ses fonctions à la DMD 78 le 29 août 2016 en remplacement du maître principal Philippe FOSSAT qui a rejoint le Commandement de la Marine à Paris (COMAR Paris).

Entré au service en 1979 à l'école des mécaniciens de la flotte à Toulon, le major Philippe MORAND a fait toute sa carrière au sein de la Marine Nationale, comme mécanicien naval embarqué et à terre depuis quelques années. Affecté au Service de Soutien de la Flotte (SSF) à Paris en tant que responsable de la prévention, il vient de rejoindre les Yvelines au sein de la DMD et sera votre interlocuteur privilégié épaulant l'équipe des réservistes honoraires de la CICODE 78.

Adresse courriel : philippe.morand@intradef.gouv.fr – Téléphone : 01.30.97.52.85



Major Philippe MORAND, adjoint DMDa

Lieutenant-colonel Georges HAXAIRE, chargé de mission



LA RENTRÉE AVEC SENTINELLE (source DICOD)



Alors que le dispositif spécifique à la sécurisation de l'EUROFOOT 2016 était en cours de réorganisation, le terrible attentat survenu à Nice le 14 juillet dernier a nécessité le maintien de l'opération Sentinelle à son plus haut niveau d'engagement.

Le Président de la République a décidé, au terme des conseils de défense et de sécurité nationale, de prioriser l'opération Sentinelle sur les transports, la surveillance des frontières et la protection des grands rassemblements estivaux et sites touristiques. Sentinelle est ainsi parvenue en quelques jours à renforcer la sécurité autour de plus de 2200 sites répartis dans 70 départements, en étroite coordination avec les forces de sécurité intérieure.

La rapidité de cette adaptation a reposé sur la disponibilité et la grande réactivité des unités engagées, nécessitant de procéder à des prolongations de mandats à trois mois et des annulations de permissions pour plusieurs milliers de militaires.



PROTÉGER



RASSURER

Le soutien reçu localement de la part des préfets, des élus et des responsables locaux a permis également de faciliter ce déploiement.

Enfin, les réservistes opérationnels des armées ont apporté une contribution importante avec la mobilisation quotidienne de 1 300 d'entre eux pour les missions sur le territoire national. Avec la fin de la période de vacances estivales et la diminution du nombre de grands rassemblements culturels ou festifs, le chef de l'État a décidé de procéder à une **nouvelle adaptation du dispositif Sentinelle**. Désormais, les effectifs militaires, 10 000 mobilisés dont 3000 en alerte, **sont répartis pour moitié entre Paris et la province**, et les **dispositifs dynamiques sont généralisés** pour optimiser l'emploi des armées alors que la menace ne faiblit pas. Les grands événements du mois de septembre, mais aussi et surtout les établissements scolaires de puis la rentrée, bénéficient en priorité de cette protection Sentinelle.

DISSUADER

Lieutenant-colonel Georges HAXAIRE, chargé de mission

L'INSTANT DEFENSE 78

LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

Comment devenir réserviste opérationnel au sein des Armées ?

Première démarche :

Prendre contact avec le CIRFA qui vous donnera tous les renseignements nécessaires.

Adresses :

Bureaux Terre Air et Marine - 7 rue des Chantiers - 78000 Versailles

Tél : 01 39 25 92 00 / 01 39 25 92 14 - Fax : 01 39 25 92 10

Bureau Terre uniquement - 48 rue de Lorraine - 78200 Mantes-la-Jolie

Tel : 01 34 77 82 10 - Fax: 01 34 77 82 16

<https://www.recrutement.terre.defense.gouv.fr>, www.etremarin.fr, air-touteunearmee.fr



Pour souscrire un engagement à servir la réserve (ESR), que l'on soit fille ou garçon, il faut :

- être volontaire,
- de nationalité française,
- être âgé de 17 ans et moins de 35 ans,
- avoir effectué sa Journée Défense et Citoyenneté (JDC) auprès du Service National,
- ne pas avoir été condamné (casier judiciaire vierge),
- être apte physiquement et intellectuellement.

Après une Formation Militaire Initiale du Réserviste (FMIR) de 15 jours en moyenne selon l'armée choisie et les disponibilités, une intégration sera proposée dans un corps ou une base afin d'exercer un emploi, selon l'agenda du réserviste.



Comment être réserviste durant ses études : Le temps consacré à la réserve se fait volontairement, sur le temps libre. Ce sont des soldats d'appoint, rémunérés sur une base de 50€ / jour, remplissant les mêmes missions que les militaires d'active avec le même statut. Soldats, sous-officiers ou officiers, ils effectuent des manœuvres, participent à la surveillance du territoire ou renforcent les états-majors.



Quelle formation pour être réserviste ?

Quel que soit le niveau d'études et/ou le diplôme détenu, les formations impliquent de la théorie et de la pratique d'une durée de trois semaines.

Pour les non diplômés ou d'un niveau inférieur au baccalauréat, ils peuvent devenir soldat en suivant une formation de 3 semaines organisée par un régiment ou une base. Avec un bac, on peut prétendre à devenir sous-officier de réserve en suivant une formation initiale "d'encadrement" de 3 semaines à l'Ecole Nationale des Sous-Officiers d'Active (ENSOA) de Saint-Maixent-l'École (89). Pour un bac+2 ou plus, on peut postuler pour devenir officier de réserve "voie commandement" en suivant une formation là aussi de trois semaines aux écoles militaires de Saint-Cyr Coëtquidan (56).

Par exemple, avec un niveau master (bac+5), il est possible de devenir officier de réserve "voie état-major" où les étudiants pourront occuper alors des postes dans lesquels leurs compétences universitaires seraient utilisées. Dans ce cas, la phase de sélection comporte des modules supplémentaires pour tester les compétences des candidats.

Après avoir préparé et envoyé son dossier de candidature complet, puis satisfait à l'entretien de recrutement et à la visite médicale d'aptitude, un contrat de réserviste pourra vous être proposé pour une durée initiale d'un an renouvelable. Ce contrat précisera la direction ou le service d'affectation, le niveau de fonction exercée, la rémunération et l'organisation du temps de travail.



Les différentes formes de la réserve opérationnelle (RO).

- d'une réserve d'engagement (RO1) : ce sont des volontaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve (ESR) entre 20 et 90 jours par an (voire 120 ou plus à titre exceptionnel et dérogation du ministre) sur le territoire national ou en opération extérieure.
- d'une réserve de disponibilité (RO2) : ce sont les anciens militaires d'active pouvant être mobilisés pendant 5 ans (voire plus) après la limite d'âge de leur grade.

Focus sur la réserve citoyenne (RC)

La réserve citoyenne a pour objet d'entretenir l'esprit de défense et de renforcer le lien entre la nation et ses forces armées. Elle est composée de volontaires agréés par l'autorité militaire en raison de leurs compétences, de leur expérience ou de leur intérêt pour les questions relevant de la défense nationale. Composée de volontaires issus de tous les milieux sociaux et professionnels, la réserve citoyenne peut agir dans le cadre de réseaux insérés ou non dans l'environnement de la Défense, notamment au sein de l'éducation nationale, des entreprises, du milieu associatif, des collectivités territoriales et auprès des élus locaux. Réserve de rayonnement, elle est un outil privilégié de la politique des relations extérieures de l'armée de Terre.

Pour s'inscrire dans la réserve citoyenne : s'adresser à la délégation militaire départementale de son département de résidence.

Pour être admis dans la réserve citoyenne : les volontaires doivent satisfaire aux conditions fixées par l'article L. 4211-2. du code de la défense : être de nationalité française, être âgé de dix-sept ans au moins (pas de limite d'âge supérieure), être en règle au regard des obligations du service national et ne pas avoir été condamné.

Lieutenant de Vaisseau(H) Marcel FARGE

BREVES MILITAIRES DANS LES YVELINES

RÉORGANISATION DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS TERRESTRES



Le 4 juillet 2016, le Quartier Joffre Drouot à Satory était le théâtre d'une cérémonie présidée par le général d'armée Jean-Pierre BOSSER chef d'état-major de l'armée de Terre, en présence du directeur de la Structure Intégrée du Maintien en condition opérationnelle des Matériels Terrestres (SIMMT) le GCA Francis AUTRAN et du député-maire de Versailles François de MAZIÈRES, pour marquer la création d'une nouvelle organisation du Maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (MCO-T).

A cette occasion, a été créé le Commandement de la Maintenance des Forces (COM MF) chargé de la maintenance opérationnelle dans les régiments, modifiant ainsi le Service de Maintenance Industrielle Terrestre (SMITer) qui est recentré sur la maintenance industrielle opérée au sein des bases de soutien du Matériel.

Le COM MF, placé sous l'autorité du général de division Richard ANDRÉ, basé à Lille avec une antenne à Versailles commandée par le colonel Patrice JANVIER, regroupe les six régiments et l'école du service du Matériel. En outre, il exerce une autorité fonctionnelle sur les mécaniciens en poste dans les régiments des forces.

Le SMITer, placé sous l'autorité du général Philippe DESCHAMPS, basé à Satory, voit sa mission orientée sur le régénération des matériels en liaison avec l'Industrie de Défense.

Cette nouvelle organisation, partie intégrante du modèle de l'Armée de Terre "Au contact", doit permettre de garantir la disponibilité opérationnelle et le potentiel des équipements terrestres actuels et futurs au sein des Armées françaises.

NOUVEAU DIRECTEUR CENTRAL DU SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE

Le lundi 1er août 2016, le général de corps d'armée (GCA) Bernard FONTAN a pris la direction du service d'infrastructure de la défense (SID) à la suite de l'ingénieur général hors classe (IGHC) René STEPHAN, quittant l'institution après 47 ans de service.

Au cours de la cérémonie des couleurs de ce 1er août dans la cour des Récollets, l'IGHC René STEPHAN a remis l'insigne du service au nouveau directeur du SID, le GCA Bernard FONTAN. Par ce geste, l'ancien inspecteur technique de l'infrastructure de la défense (ITID) prend ainsi ses fonctions en qualité de directeur central du SID.

Ingénieur des Ponts et Chaussées (promotion 96) et auditeur du Centre des Hautes Études Militaires et de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale en 2008, le général FONTAN est formé à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr Coëtquidan. Sa carrière au sein d'un service constructeur démarre en 1992 lorsqu'il rejoint l'École supérieure du génie militaire de Versailles, puis l'établissement du génie de Paris.

En 1998, il est affecté à la direction centrale du génie, comme chef du bureau emploi-opérations, avant de commander l'établissement de Versailles (2005-2007).

Quelques années plus tard, il rejoint la direction centrale du SID en tant que chargé de mission auprès du directeur central. En août 2011, il prend la direction de l'établissement du SID (ESID) d'Île-de-France, à Saint-Germain-en-Laye. Enfin en 2015, il devient inspecteur technique de l'infrastructure de la défense (ITID) et veille ainsi à l'étude, l'enquête et l'information relatives au patrimoine immobilier de la Défense.

C'est avec cette expérience et sa vision globale du service que le GCA FONTAN prend ses nouvelles fonctions. Aussi, a-t-il tenu à souligner au cours de la lecture de l'ordre du jour sa volonté de poursuivre les missions dans lesquelles est impliqué le SID telles que la mise en œuvre du projet de service SID 2020 ainsi que le maintien du soutien aux forces en métropole et à l'étranger.



PASSATION DE COMMANDEMENT A L'ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE



Le 5 septembre 2016, dans les jardins de l'hôtel de ville de Versailles, a eu lieu la cérémonie de passation de commandement de l'Établissement du Service National (ESN) d'Île-de-France entre le colonel Benoît de PLINVAL arrivant de la DRH de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris et le colonel Philippe BALESTON quittant son commandement pour rejoindre la Direction des Ressources Humaines de l'Armée de Terre (DRHAT) à Tours.

Cette cérémonie était présidée par le général de corps d'armée Philippe PONTIES, directeur du Service National, en présence de nombreuses autorités civiles et militaires, dont le général de corps d'armée Francis AUTRAN, directeur central de la SIMMT et commandant d'armes de la place de Versailles, le général de corps d'armée Bruno HOUSSAY, conseiller du Gouvernement pour la Défense, le général Luc BEAUSSANT,

commandant de la Base de Défense d'Île-de-France et le député-maire de Versailles, M. François de MAZIÈRES

Au cours de cette prise d'armes, le maître principal Alain VERRAES s'est vu remettre la médaille militaire par le directeur du service national. A l'issue de la cérémonie, invités et autorités civiles et militaires se sont retrouvés dans les majestueux salons de l'hôtel de ville où un cocktail leur a été servi.



---> suite

BREVES MILITAIRES DANS LES YVELINES (suite)

DISSOLUTION DU CMMAT ET CREATION DU COMMAT



L'été 2016 a marqué un double changement pour les musiques de l'armée de Terre puisque l'appellation du Conservatoire des Musiques Militaires de l'Armée de terre (CMMAT) évolue après 38 ans d'existence et qu'un nouveau chef va en prendre la tête.

En effet, en ce 31 août 2016, alors que l'armée de Terre achève sa transformation pour être "au contact" des nouvelles menaces qui pèsent sur notre Nation, le CMMAT devient le Commandement des Musiques de l'Armée de Terre (COMMAT).

Hier, les musiques et fanfares donnaient le rythme et transmettaient les ordres aux troupes. Elles aidaient à surmonter la peur du champ de bataille en incitant les soldats à la bravoure, en inspirant l'enthousiasme, en substituant l'exaltation à la crainte du péril. Aujourd'hui, elles sont instrument de cohésion et de rayonnement. Votre action reste en effet prépondérante d'une part pour forger l'identité et la force de nos unités et d'autre part pour valoriser l'image de nos armées au sein de la Nation et à l'étranger, renforçant ainsi ce lien indispensable qui unit le soldat au citoyen.

Cette journée a également marqué le départ du chef de musique de classe exceptionnelle SORLIN, placé à la tête du conservatoire il y a exactement 7 ans pour y conduire, déjà à l'époque, une profonde réforme.

En parallèle, le colonel BROSEAU a été nommé chef de corps de ce nouveau commandement des musiques de l'armée de Terre.

Ce terme de "commandement" n'est pas anodin. Il implique une extension de votre mission actuelle. Au-delà de l'excellence dans la technique musicale, de son enseignement et de la conservation des traditions patrimoniales, le commandement des musiques va renforcer ses actions en appui de l'armée de Terre. Cela passe tout d'abord par une valorisation de vos déplacements au profit des régiments afin d'accroître leur rayonnement local. Cela passe ensuite par un développement des activités dans les déserts militaires pour affirmer notre présence sur le sol national. Cela passe enfin par une multiplication des prestations au profit des troupes déployées en opération.

Aussi anciennes que les armées organisées, les fanfares et musiques demeurent une composante indispensable dans les combats qui se présentent à nous.

Equipe de la CICODE - Lieutenant-colonel Georges HAXAIRE

JEUX PARALYMPIQUES DE RIO : les résultats de l'Armée de Champions



BRAVO À NOS ATHLÈTES !



#Arméedechampions

12 médailles olympiques / 6 médailles paralympiques



Du 7 au 18 septembre 2016, 14 sportifs en situation de handicap de l'Armée de Champions ont été engagés dans huit disciplines aux Jeux paralympiques d'été de Rio de Janeiro (Brésil).

Au lendemain de la cérémonie de clôture des Jeux paralympiques de Rio, retour sur les performances des sportifs en situation de handicap de l'Armée de Champions. Ils étaient 14 à être engagés dans la compétition. 14 athlètes à concourir dans huit disciplines.



Au total, les sportifs ayant défendu les couleurs de la France comptabilisent 6 médailles. Le récapitulatif des succès de nos champions :

- Médaille d'or pour Yannick IFEBE, agent sur contrat civil de la Défense, sur l'épreuve épée homme par équipe.
- Médaille d'or pour le duo Stéphane HOUDET et Nicolas PEIFER, agents sur contrat civil de la Défense, qui a réalisé une performance en tennis fauteuil double messieurs.
- Médaille de bronze pour Cindy Moreau, agent sur contrat civil de la Défense, qui a brillé en canoë-kayak, sur le sprint KL3 dames.
- Deux médailles de bronze pour Elodie LORANDI, agent sur contrat civil de la Défense, en 100 m et 400 m nage libre dames.
- Médaille de bronze pour Gwladys LEMOUSSU, agent sur contrat civil de la Défense, sur l'épreuve du triathlon dames.

Lieutenant-colonel Georges HAXAIRE, chargé de mission

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



Chaque année, à l'occasion des journées européennes du patrimoine, le public versillais est invité à visiter gratuitement la caserne de Croÿ, située au centre-ville. Le groupement de soutien de base de défense (GSBdD) de Versailles, en étroite collaboration avec différentes associations, y expose du matériel militaire de la seconde guerre mondiale, des uniformes uniques, des souvenirs et matériels de l'épopée de la 2^{ème} DB et des maquettes ou ouvrages ayant trait aux activités ferroviaires du 5^{ème} régiment du génie qui occupa longtemps la caserne des Matelots.

Cette année, exceptionnellement, la zone ferroviaire de cette dernière a ouvert ses portes, malgré des conditions sécuritaires délicates, à un public choisi (militaires de la garnison et familles, élus régionaux et familles, cercle des associations) pour mettre en lumière son patrimoine unique. Le musée du génie d'Angers a ainsi présenté un Engin Poseur de Travures de Voies Ferrées (plus connu sous le nom de « Diplodocus »).

Une magnifique collection de chars « Sherman » et d'autres véhicules marquants de la seconde guerre mondiale ou une voiture postale inscrite à l'inventaire des monuments historiques ont également charmé les visiteurs. Point d'orgue de la visite, d'anciennes voitures du métro de Paris et d'anciens bus parisiens à plates-formes ont renoué avec leur passé pour emmener le public à la découverte du camp ou de la ville.

Présents toute la journée aux Matelots, plusieurs peintres des Armées ont croqué avec talent ces scènes touchantes d'un camp militaire aux mille trésors enfin rouvert au public à l'occasion de ces journées exceptionnelles.

Lieutenant-colonel Martin BULIARD, C2 du GSBdD de Versailles



SPECIAL BUREAU DE LA PRÉVENTION DES RISQUES ET DE LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

3 QUESTIONS A.....

....**Madame Sophie MIEGVILLE, nouvellement affectée (en remplacement de M. Pierre-Laurent JOUILLEROT) au Service Interministériel de Défense et de Protection Civile comme chef du Bureau de la Prévention des Risques et de la Sécurité du Public (SIDPC/BPRSP) à la préfecture des Yvelines.**

Mme MIEGEVILLE, quel est votre rôle et vos missions en tant que chef du BPRSP à la préfecture des Yvelines ?

Le Bureau de la Prévention des Risques et de la Sécurité du Public (BPRSP) veille à la mise en œuvre des mesures de prévention sur de nombreux sujets, mesures dont l'objectif est de garantir la sécurité du public.

Dans le domaine de la prévention incendie tout d'abord au travers du suivi des Établissements Recevant du Public (ERP), le préfet des Yvelines présidant la commission départementale de sécurité et d'accessibilité. La préfecture, avec l'expertise du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) doit piloter la politique départementale de la sécurité incendie dans les ERP.

Dans le domaine des risques naturels et technologiques, le bureau met à jour le Dossier Départemental sur les Disques Majeurs (DDRM) qui sert de base à la rédaction et à la mise à jours des plans communaux de sauvegarde (PCS) élaborés par les communes dans le domaine des risques naturels, technologiques ou sanitaires.

Enfin, le BPRSP veille à la diffusion des mesures Vigipirate à tous les échelons (communes, organisateurs de manifestations, entreprises, etc.) et à sa mise en œuvre opérationnelle.



Pouvez-vous détailler en quelques lignes le plan Vigipirate et donner quelques recommandations ?

Le plan Vigipirate repose sur deux axes :

- une évaluation de la menace, mission assurée par les services de renseignement,
- l'analyse des vulnérabilités.

C'est sur le volet vulnérabilités que travaille le BPRSP en mettant en œuvre des moyens pour les réduire. Sous l'autorité du Préfet des Yvelines ces moyens sont les forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie) et les forces militaires (Sentinelle).

Le BPRSP travaille en étroite collaboration avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP), le Groupement de Gendarmerie Départemental (GGD) et la Direction Militaire Départementale (DMD) pour définir la cartographie et le partage de la surveillance des sites sensibles des Yvelines.

Mais Vigipirate, c'est aussi **un ensemble de mesures que tous les citoyens doivent s'approprier** dans le contexte actuel où la menace attentat est élevée. En effet, **la sécurité doit devenir l'affaire de tous et de tous les instants** pour prévenir des actes de malveillance.

Dans cet objectif le bureau a préparé un support d'information disponible sur le site internet de la préfecture des Yvelines. Il vise à rappeler que les organisateurs de manifestations et de rassemblements ont la responsabilité de mettre en œuvre les premières mesures de vigilance (sécurisation des abords, mesures de filtrage, etc.) *Voir page suivante les mesures à mettre en œuvre pour tous types de manifestations.*

Qu'attendez-vous des élus et de leurs CoDés en matière de prévention , gestion des risques et PCS ?

La culture de la prévention est à mon sens peu développée. **Les correspondants Défense ont donc un rôle primordial à jouer** dans ce domaine. Il est important qu'ils apportent leur expertise auprès des mairies pour les inciter et les aider dans l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) même si ce volet relève plus de la défense civile que de la défense militaire.

Les correspondants Défense seront également d'excellents relais pour aider les communes et les organisateurs de manifestations à comprendre et adapter les mesures Vigipirate afin que les rassemblements puissent être organisés dans de bonnes conditions de sécurité.

Le BPRSP va poursuivre son objectif de communication de supports didactiques pour la mise en œuvre des mesures Vigipirate et espère pouvoir associer les correspondants Défenses (via la DMD) à cette démarche.

Lieutenant-colonel Georges HAXAIRE , chargé de mission

SPECIAL BUREAU DE LA PRÉVENTION DES RISQUES ET DE LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

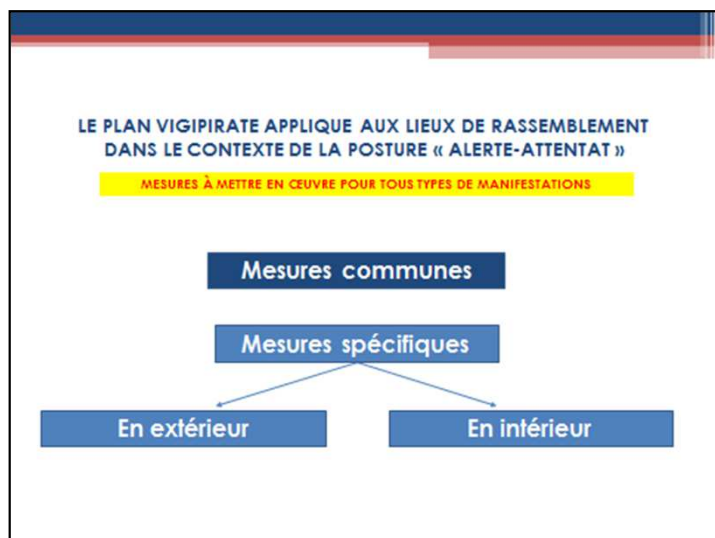
COMMUNIQUÉ DE L'UNION DES MAIRES DES YVELINES (UMY)



L'UMY vous informe qu'en raison des menaces nouvelles pesant sur nos collectivités mais aussi des dernières inondations en Ile-de-France, l'UMY consciente des enjeux sécuritaires pour nos communes propose **une formation gratuite** sur la gestion de crise dans le cadre de nos Universités du 12 octobre prochain aux Pyramides à Port-Marly.

Les inscriptions se font directement sur le site des Universités des mairies : <http://www.universitesdesmairies78.fr/>

SPECIAL BUREAU DE LA PRÉVENTION DES RISQUES ET DE LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

LE PLAN VIGIPIRATE APPLIQUÉ AUX LIEUX DE RASSEMBLEMENT
DANS LE CONTEXTE DE LA POSTURE « ALERTE-ATTENTAT »

Mesures communes (1/2)

AFFICHER SYSTEMATIQUÉMENT LA SIGNALÉTIQUE VIGIPIRATE « ALERTE ATTENTAT »

Elle informe le public de la mise en œuvre des mesures du plan dans l'établissement
www.yvelines.gouv.fr/mesures-anti-terrorisme/le-plan-vigipirate-alerce-attentat

Dans le cadre de toute manifestation, afficher à proximité du logo VIGIPIRATE alerte attentat :
« interdiction de sacs volumineux, sacs à dos ou bagages (pas de consigne) »

MAINTENIR LE NIVEAU DE SÉCURITÉ CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE

DISPOSER DE MOYENS D'ALERTE ET D'INFORMATION DU PUBLIC

Mégaphone, sirène...

ÊTRE EN MESURE D'ALERER LES SECOURS ET LES FORCES DE L'ORDRE

Police, Gendarmerie au seul numéro : le 17

Mesures communes (2/2)

FILTRE RIGOREUSEMENT LES ACCÈS ET PROCÉDER À UNE INSPECTION VISUELLE DES SACS ET DES BAGAGES AVEC LE CONSENTEMENT DU PUBLIC

L'inspection visuelle doit être systématique pour les rassemblements ponctuels. Tout refus conduit à une interdiction d'accès.

Dans le cadre de toute manifestation un contrôle strict des accès doit être opéré :

- interdiction d'introduire des sacs volumineux : sac à dos de taille importante ou bagages (ce point aura été signalé par des affichages préalables le long des files d'attente et aux abords du logo VIGIPIRATE) ;
- ouverture systématique des vestes et manteaux ;
- inspection visuelle de tous les sacs ou dispositif électronique de vérification lorsque cela est possible

Mesures spécifiques

En extérieur

S'ASSURER, EN PÉRIODE D'ÉTAT D'URGENCE, QU'IL N'EXISTE AUCUNE INTERDICTION DE PRINCIPE DES CORTEGES, RASSEMBLEMENTS IMPORTANTS SUR LA CHAUSSEE ET LES ESPACES PUBLICS NON PROTÉGÉS.

PRENDRE L'ATTACHE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR RESTREINDRE OU INTERDIRE LE STATIONNEMENT OU LA CIRCULATION AUX ABORDS IMMÉDIATS.

Dans le cadre de toute manifestation :

- interdire le stationnement aux abords des édifices et le long des voies où les files d'attente peuvent se développer ;
- dans la mesure du possible interdire la circulation automobile dans les voies de desserte des sites où sont attendues ces files d'attente avec emploi de dispositifs de barrages efficaces (voitures, plots béton, etc)

EN L'ABSENCE DE CLOTURES, DÉLIMITER LA ZONE DE RASSEMBLEMENT PAR L'INSTALLATION DE BARRIÈRES ET, EN FONCTION DE LA CONFIGURATION DES LIEUX, PAR L'INSTALLATION DE TOUT DISPOSITIF EMPÊCHANT L'INTRUSION DE VÉHICULES DANS L'ESPACE RÉSERVÉ
(Plots en béton, chicanes, véhicules à l'arrêt par exemple)

Attention : toutes les mesures doivent assurer une bonne capacité d'évacuation du public et l'accès des secours.

Mesures spécifiques

Abords/accès et intérieur (1/2)

SURVEILLER LES ACCÈS ET LES ZONES DE LIVRAISON EN AMONT DE LA MANIFESTATION

Dans le cadre des journées du patrimoine :

- Vigilance sur les véhicules, colis, bagages abandonnés aux abords
- Retrait des poubelles et conteneurs installés aux abords des sites et le long des files d'attente.

ÉVITER LA CONCENTRATION DE PUBLIC DEVANT LES ACCÈS DU BÂTIMENT

Dans le cadre des journées du patrimoine :

- réduire si nécessaire le nombre de sites ouverts concomitamment : en diminuant le nombre ou en répartissant les visites sur le samedi ou le dimanche
- si des files d'attente sont organisées à l'intérieur du site, filtrage obligatoire avant l'entrée dans le bâtiment

* Zones tampons
* Sécurité par la police municipale

Contact :

**Service interministériel de défense et de protection civile
Bureau de la prévention des risques et de la sécurité du public**

✉ pref-defense-protection-civile@yvelines.gouv.fr
(à privilégier)

☎ 01 39 49 78 81

Préfecture des Yvelines

SPECIAL BUREAU DE LA PRÉVENTION DES RISQUES ET DE LA SÉCURITÉ DU PUBLIC

Dernière minute : retrouver en pages 9 et 10 un encart du Centre du Service National (CSN) de Versailles sur la modernisation de ses échanges avec l'ensemble des mairies des Yvelines

Littérature militaire - Publications



Les **Archives départementales des Yvelines** sont heureuses de vous inviter à découvrir le "serious game" *Gueule d'Ange* et à participer au concours en ligne ouvert à tous qui se tient **du 28 septembre au 19 octobre 2016** !

Qu'est-ce que *Gueule d'Ange* ?

C'est un "serious game" sur Internet, conçu par les Archives départementales des Yvelines dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale. Outil d'apprentissage original, ce jeu en ligne, labellisé par la Mission Centenaire, constitue une initiation inédite à la recherche et à l'analyse de ressources historiques numériques. Comment retrouver la trace des poilus d'une commune, leur parcours, celui de leurs régiments ? Les traces de leur famille, de la vie à l'arrière ?

***Gueule d'Ange* est un moyen ludique de s'initier à la recherche des sources historiques fiables sur Internet et qui, au terme du parcours, donne envie de faire des recherches concernant sa propre famille, sa propre commune, à cette période.**

Le concours est organisé autour du jeu avec deux catégories : grand public et collégiens yvelinois. L'occasion de se lancer dans l'enquête et de tenter de remporter l'un des nombreux lots à la clé !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : <http://gueuledange.yvelines.fr/> et <https://www.facebook.com/jeu.gueuledange/>

Informations pratiques



Revue disponibles par abonnement

- Armées d'Aujourd'hui
- Terre Information Magazine
- Air Actualités
- Cols Bleus
- Marine



ECPAD - Service abonnements
2 à 8 route du Fort
94 205 Ivry sur Seine Cedex
Tél : 01 49 60 52 44

Prochaines dates à retenir

- **11/11/16** : dans toutes les communes des Yvelines, 98^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, commémoration de la victoire et de la paix et hommage à tous les morts pour la France ;
- **13/11/16** : cérémonie commémorative à l'occasion de la journée du deuil national allemand au cimetière des Gonards à Versailles ;
- **05/12/16** : hommage national aux "Morts pour la France" de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie.

En raison de l'état d'urgence et de Vigipirate Alerte-Attentat, le gouverneur militaire de Paris a décidé, conformément aux directives de l'EMA, que la participation de militaires en armes et d'instrumentistes aux cérémonies et manifestations à l'extérieur des enceintes militaires est soumise à son autorisation en tant qu'OGZDS de Paris.

A voir

- **Jusqu'au 09/10/16** : Exposition



Centenaire de la création de l'Artillerie Spéciale et des chars d'assaut français au Fort du Trou d'Enfer - forêt domaniale de Marly

- **12 octobre 2016 - 29 janvier 2017** :

Exposition "*Guerres secrètes*", organisée avec le soutien de la DGSI, de l'ECPAD et du CIC au Musée de l'Armée aux Invalides et qui montre en quoi les guerres secrètes sont un des modes d'action répertoriés des États contemporains, tant du point de vue politique et diplomatique que militaire.



Rappel de quelques adresses

Délégation Militaire Départementale des Yvelines (DMD)

Caserne d'Artois
BP 70269 - 78002 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 97 54 16 - Fax : 01 30 97 52 79

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)

Caserne d'Artois
9 ter rue Edouard Lefebvre - 78000 VERSAILLES
Tél : 01 30 97 55 80 / 01 39 50 15 02 - Fax : 01 39 02 28 22

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées

(CIRFA) - Bureaux Terre Air et Marine
7 rue des Chantiers - 78000 Versailles
Tél : 01 39 25 92 00 / 01 39 25 92 14 - Fax : 01 39 25 92 10
Bureau Terre uniquement
48 rue de Lorraine - 78200 Mantes-la-Jolie
Tel : 01 34 77 82 10 - Fax: 01 34 77 82 16

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie (CIR.GEND) :

121 Boulevard Diderot - 75012 PARIS
Tél : 01 53 17 32 10 - Fax : 01 53 17 32 29

Etablissement du Service National d'Île de France (ESN) et Centre du Service National de Versailles (CSN) :

Caserne d'Artois
9 rue Edouard Lefebvre - 78000 Versailles
Tél : 01 30 97 54 64/01 30 97 55 18
Adresse postale : GSBdD Versailles
Etablissement du Service National Île de France
CS 10702 - 78013 VERSAILLES CEDEX

Directeur de la publication : lieutenant-colonel Georges HAXAIRE

Rédacteur en chef : lieutenant-colonel (H) Gérard NOURY

L'INSTANT DEFENSE 78

CELLULE INFORMATION DES CORRESPONDANTS DÉFENSE - DMD78 - BP 70269 - 78002 VERSAILLES CEDEX

Tél. 01 30 97 53 87/01 30 97 52 85 - Fax 01 30 97 52 79